

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE CHÂTEL-GÉRARD

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0135 du 22 mars 2024,

une enquête publique relative à la demande de deux permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 38,1 ha et d'une puissance totale de 33 MWc sur le territoire de la commune de CHÂTEL-GÉRARD, déposée par la SASU CPENR des Hauts du Serein (ABO WIND), **sera ouverte du lundi 15 avril 2024 (9 h) au vendredi 17 mai 2024 (17 h)**, soit une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD.

Sont désignés Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier des deux demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 15 avril 2024 (9 h) au 17 mai 2024 (17 h), à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 15 avril 2024 au 17 mai 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique**, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-chatel-gerard@yonne.gouv.fr

(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

- **soit par écrit :**

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD (89310), 7 rue de la mairie,
ou
- courrier adressé à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD, les :**

- **lundi 15 avril 2024, de 9 h à 12 h,**
- **samedi 11 mai 2024, de 9h à 12h,**
- **vendredi 17 mai 2024, de 14 h à 17 h.**

À l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de CHÂTEL-GÉRARD, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Nicolas GABORIT, responsable du projet pour la SASU CPENR des Hauts du Serein (Abo Wind) - email : nicolas.gaborit@abo-wind.fr - Tel : 07.88.27.34.80.